

PROCES-VERBAL

Election des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire de catégorie B Scrutin du 29/11/2018 au 06/12/2018

Objet : PROCES-VERBAL DE CARENCE

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Le 18 octobre 2018, date limite de dépôt des listes de candidats, au siège du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Conformément aux dispositions prévues par le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Président du Centre de Gestion

a constaté l'absence de dépôt de listes de candidats par une organisation syndicale remplissant les conditions du I de l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires.

En conséquence les sièges ne pourront être pourvus faute de candidats par voie d'élection initialement prévue le 6 décembre 2018. Le nombre d'électeurs inscrits est de 92.

L'attribution des sièges sera faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité le

6 décembre 2018 à partir de 17 h 00
au Centre de Gestion - Chemin de Font de Lagier – 04130 VOLX

Le présent procès-verbal, dressé et clos le vendredi 23 novembre 2018 à 17 heures, a été, après lecture, signé par l'autorité territoriale.

À Volx, le 23/11/2018



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.